



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Le greffier informe l'Assemblée de l'absence de la présidente et invite le président adjoint à prendre le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint prend le fauteuil à 13 h 30.

M. MARTINDALE présente la pétition de F. Pemkowski, A. McIntosh, G. Debuik et autres personnes demandant que le ministre de la Santé annule immédiatement le projet concernant les services alimentaires des hôpitaux et s'occupe de fournir des soins de santé de qualité plutôt que d'utiliser les sommes destinées à la santé pour accorder des contrats à des entreprises du secteur privé.

M^{me} MIHYCHUK présente la pétition de L. Creighton, J. Roy, S. Howgate et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

M. SANTOS présente la pétition de S. Genovy, D. Derhak, M. Canon et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

M. HICKES présente la pétition de S. Wilson, S. Holland, M. Bernard et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

M. DEWAR présente la pétition de C. Bouvette, R. Bouchard, M. Bilodeau et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

Est lue et reçue la pétition que M. MARTINDALE a présentée au nom de J. Alexander, T. Skrzypczau, M. Pauk et autres personnes demandant que le ministre de la Santé annule immédiatement le projet concernant les services alimentaires des hôpitaux et s'occupe de fournir des soins de santé de qualité plutôt que d'utiliser les sommes destinées à la santé pour accorder des contrats à des entreprises du secteur privé.

Est lue et reçue la pétition que M^{me} MIHYCHUK a présentée au nom de Y. Ferrand, G. Ferrand, S. Kerelluke et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la

centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

Est lue et reçue la pétition que M. SANTOS a présentée au nom de D. T. LeGros, S. Cartman, W. Cooper et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

Est lue et reçue la pétition que M. DEWAR a présentée au nom de N. Brooks, A. Champagne, R. Fuentes et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

Est lue et reçue la pétition que M. HICKES a présentée au nom de M. E. Hall, M. Barthelette, S. Anther et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

M. SVEINSON, *président suppléant du Comité des subsides*, fait rapport des travaux accomplis le 23 avril 1998. Le rapport est reçu, et le Comité obtient la permission de siéger de nouveau.

M^{me} la *ministre* MITCHELSON dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée – budget des dépenses ministérielles pour 1998-1999 – Secrétariat de l'enfance et de la jeunesse.

(document parlementaire n° 166)

Avec le consentement de l'Assemblée, sont déposés séparément et lus une première fois les projets de loi suivants :

(N° 30) – *Loi modifiant la Loi sur les pharmacies/The Pharmaceutical Amendment Act*,
(M. le *ministre* PRAZNIK)

(N° 31) – *Loi modifiant diverses lois sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Statutes Amendment Act*,
(M. le *ministre* PRAZNIK)

(N° 34) – *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*,
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)
(M. le *ministre* McCRAE au nom de M^{me} la *ministre* McINTOSH)

(N° 37) – *Loi sur les machines et le matériel agricoles et modifications corrélatives/The Farm Machinery and Equipment and Consequential Amendments Act*.
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)
(M. le *ministre* FINDLAY au nom de M. le *ministre* ENNS)

M. le *ministre* McCRAE, au nom de M^{me} la *ministre* McINTOSH, dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques aux fins que vise le projet de loi n° 34.

(document parlementaire n° 167)

M. le *ministre* FINDLAY, au nom de M. le *ministre* ENNS, dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques aux fins que vise le projet de loi n° 37.

(document parlementaire n° 168)

Après la période des questions orales, la présidente rend la décision suivante :

Pendant la période des questions orales, le 26 mars 1998, le premier ministre a invoqué le *Règlement* au sujet de certaines paroles que la députée d'Osborne avait prononcées. Le rappel au *Règlement* contestait le libellé de la question qu'avait posée la députée d'Osborne. La députée avait dit qu'étant donné que le premier ministre ne semblait pas disposé à écouter les députés à l'Assemblée, elle était curieuse de savoir s'il écouterait les consommateurs. En établissant le bien-fondé de son rappel au *Règlement*, le premier ministre a déclaré n'avoir jamais dit qu'il n'était pas disposé à écouter la députée d'Osborne.

Une lecture du *hansard* m'a permis de constater qu'il s'agissait d'un différend entre deux députés sur une allégation de faits. Le rappel au *Règlement* du premier ministre est par conséquent irrecevable.

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, M. McALPINE, M^{me} McGIFFORD ainsi que MM. DYCK et REID font des déclarations de députés.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité. Les travaux sont interrompus à 17 heures pour la période réservée aux affaires émanant des députés.

M. DYCK présente la proposition suivante :

Proposition n° 21 : Diversification à valeur ajoutée

Attendu :

que le secteur agricole est un élément essentiel de l'économie du Manitoba;

que l'industrie agricole du Manitoba est, parmi toutes les provinces, celle qui a été la plus touchée par la décision du gouvernement fédéral d'éliminer le tarif du Nid-de-Corbeau;

que les agriculteurs de la province ont continuellement démontré qu'ils pouvaient faire face aux changements, s'y adapter et prospérer;

que la diversification à valeur ajoutée permet à l'industrie agricole de faire de plus grands profits, de créer plus d'emplois et de protéger un secteur stable du marché agricole international,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba appuie les efforts et les mesures continus du ministre de l'Agriculture visant à encourager, dans la province, une industrie agricole ayant un fort élément de diversification à valeur ajoutée.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de MM. DYCK et STRUTHERS ainsi que de M. le *ministre* DOWNEY, M. EVANS (Entre-les-Lacs) prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise DACQUAY